

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 6 avril 2021 Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 6 avril 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Délibération n°D_2021_04_06_14</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal - Vote du budget primitif de l'exercice 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget principal, arrêté lors de la réunion de la commission finances du 20 mars 2021, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 841 083.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 820 031.61 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	841 083.00 €	841 083.00 €
Section d'investissement	820 031.61 €	820 031.61 €
TOTAL	1 661 114.61 €	1 661 114.61 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2021,


Vu le projet de budget primitif 2021 du budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	841 083.00 €	841 083.00 €
Section d'investissement	820 031.61 €	820 031.61 €
TOTAL	1 661 114.61 €	1 661 114.61 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 08/04/2021
Reçu en préfecture le 08/04/2021
Affiché le 09/04/2021 
ID : 074-217400860-20210406-D_2021_04_06_14-BF

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 8 avril 2021	Fait à Contamine Sarzin, le 09 AVR. 2021
Et de la publication le : 09 AVR. 2021	Le Maire, Georges CANICATTI

